

**CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER**  
**SEANCE DU 25 JANVIER 2021, A 19 H 30,**  
**SOCIÉTÉ HALLÉ**  
**PROCES-VERBAL N° 373**

**Ordre du jour**

1. Appel (page 3)
2. Déclarations de groupes (page 4)
3. Procès-verbal N° 372 du 7 décembre 2020 (page 6)
4. Remplacement de M. Nicolas Rubin (PLR) en tant que membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse (page 6)
5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2<sup>e</sup> semestre 2020 (page 7)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au choix de la variante quant à l'aménagement d'une nouvelle école ménagère (location Ruelle de l'Ours 8 ou installation de containers à l'école secondaire) (page 7)
7. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir relative à la prévention contre les tiques (N° 1716 – IN 478) (page 11)
8. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir relative aux plantes néophytes envahissantes (N° 1718 – IN 480) (page 12)
9. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du Rauraque au sujet de la pérennité de l'EMSp à Moutier (N° 1722 – IN 482) (page 13)
10. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente d'Ensemble-Prévôtois sur les propos d'un Conseiller municipal concernant le tourisme électoral (N° 1724 – IN 483) (page 14)
11. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du PLR relative à la participation de la commune de Moutier à la Fondation Gobat pour la paix (N° 1723 – QU 397) (page 15)
12. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 16)
13. Communications (page 16)
14. Questions orales (page 16)
15. Divers (page 19)

-----

**Affaires en suspens**

- **N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse : 09.04.20 ; Prol. sans nouveau délai**  
Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? ».
- **N° 1721 – MO 696 | Délai de réponse : 09.05.2021**  
Motion du PDC intitulée : « Climatisation naturelle citadine par plus de végétalisation pour plus de fraîcheur ».
- **N° 1725 – MO 697 | Délai de réponse : 04.07.2021**  
Motion du RPJ intitulée : « Aménagement de parcs à vélos fonctionnels »

- **N° 1726 – MO 698 | Délai de réponse : 04.04.2021**  
Motion urgente du PLR pour une solidarité au niveau communal. ***Intervention déclarée irrecevable en l'état. Une demande de reformulation a été adressée à son auteur.***
- **N° 1727 – MO 699 | Délai de réponse : 04.04.2021**  
Motion urgente d'Ensemble-Prévôtois pour une remis à l'ordre des protagonistes
- **N° 1728 – MO 700 | Délai de réponse : 04.04.2021**  
Motion urgente d'Ensemble-Prévôtois pour que cesse l'ingérence de communes jurassiennes dans la votation du 28.03.2021
- **N° 1729 – MO 701 | Délai de réponse : 04.07.2021**  
Motion du PSA intitulée : « Peindre un passage pour piétons pour soutenir la cause LGBTQI+ ». ***Intervention déclarée irrecevable en l'état. Une demande de reformulation a été adressée à son auteur.***

-----

#### Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch). Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).

-----

## **INTRODUCTION**

**M. Clément Piquerez, président** : Je vous remercie d'assister à ce premier Conseil de Ville de l'année 2021. Je vous souhaite encore une bonne et heureuse année.

A titre d'information, au PLR, M. Filipe Silva Costa a été nommé Conseiller de Ville suppléant en remplacement de Mme Indiah Grimm.

Sont absents : M. Cédric Erard (PSA), remplacé par M. Jean-Pierre Maitre ; Mme Pauline Weiss (PSA), remplacée par M. Jérôme Nicoulin ; M. Patrizio Robbiani (PSA), remplacé par Mme Laure Hagmann Bortolussi ; M. Frédéric Schwab (RPJ), remplacé par M. Thierry Choffat ; M. Francis Carnal (UDC), non remplacé ; Mme Nicole Vogt (UDC), non remplacée ; M. Claude Wyssen (UDC), remplacé par M. Tim Freiburghaus ; M. Pierre Coullery (PSA), arrivera en retard.

### **Ordre du jour**

Vous avez tous reçu l'ordre du jour, est-ce qu'il appelle des modifications de votre part ?

*De sa place, M. Patrick Tobler mentionne que sur les trois Conseillers de Ville UDC absents, un est remplacé par M. Tim Freiburghaus.*

L'ordre du jour est accepté tacitement

## **1. APPEL**

Les listes de présences font constater ce qui suit :

|                                |      |
|--------------------------------|------|
| - membres présents             | : 34 |
| - membres absents et excusés   | : 7  |
| - membres suppléants présents  | : 5  |
| - membres présents à la séance | : 39 |

### **34 membres sont présents :**

MM. Berthold Julien, Bon Steven, Mme Branca Caroline, M. Carabotti Toni, Mme Carozza Laurence, MM. Challet Philippe, Coste Laurent, Coullery Pierre (19 h 42), Dell'Anna Enzo, Eschmann Bastien, Heizmann Daniel, Mmes Jolidon Mylène, Käslin Greppin Muriel, M. Lécho Steve, Mmes Macabrey Morgane, Mérillat Chantal, MM. Pellaton Francis, Pigué André, Piquerez Clément, Piquerez Roland, Mme Pozner Morena, M. Röthlisberger Patrick, Mmes Sauvain Danila, Scaiola Lucie, Schwab Corinne, MM. Studer Didier, Terazzi Giorgio, Tobler Patrick, Wahli René, Weber Christophe, Winistörfer Christophe, Winistörfer Valentin, Mmes Zeller Thérèse, Zuber Marina.

### **7 membres sont absents et excusés :**

MM. Erard Cédric, Robbiani Patrizio, Schwab Frédéric, Carnal Francis, Wyssen Claude ; Mmes Weiss Pauline, Vogt Nicole.

### **5 membres suppléants sont présents :**

MM. Maitre Jean-Pierre, Nicoulin Jérôme, Choffat Thierry, Freiburghaus Tim ; Mme Hagmann Bortolussi Laure.

### **Représentation du Conseil municipal :**

M. Winistörfer Marcel, maire, Mme Kohler Suzanne, vice-maire, Mme Coste Claire-Lise ; MM. Bortolussi Karim, Cléménçon Jean-Jacques, Eschmann Pascal, Sauvain Pierre, Tobler Marc, Zuber Valentin.

### **Sont également présents :**

M. Vaquin Christian, Chancelier

M. Fernandez Marco, chef du service des Bâtiments

Présidence :

M. Piquerez Clément, Président

Secrétaire :

Mme Simonin Virginie, adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Seuret Joëlle, secrétaire chancellerie

## **2. DECLARATIONS DE GROUPES**

**M. le Président** : Pour l'Entente jurassienne, M. Julien Berthold.

**M. Julien Berthold** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors du premier vote de Moutier, en 2017, le Canton de Berne tentait honteusement de tromper la population prévôtoise en "oubliant" 10 millions de francs de recette fiscale lorsqu'il comparait ce que notre commune paie et reçoit du canton.

Cette tentative d'influence n'a évidemment jamais été prise en considération ni par la Préfecture ni par le Tribunal administratif lors de leurs diverses investigations.

Presque 4 ans plus tard, force est de constater que les méthodes bernoises ne changent pas.

Le 14 janvier dernier, les cantons de Berne, du Jura et la Municipalité de Moutier ont présenté l'avenant au message pour le vote. Avenant autour duquel les trois parties se sont accordées sous l'égide de la Confédération. Cet avenant présente notamment la situation des emplois bernois à Moutier. On y apprend que le Canton de Berne emploie actuellement 144 EPT à Moutier alors que le Jura souhaite en implanter 180. 144 contre 180, c'est donc 36 EPT cantonaux supplémentaires pour Moutier dans le Jura !

Du côté bernois, en revanche, on ne peut que déplorer un désengagement manifeste, 144 contre 170 annoncés en 2017, le Canton de Berne s'est donc désengagé à Moutier à hauteur de 26 postes en seulement 3 ans ! La vérité, que Berne voulait masquer, éclate enfin au grand jour !

L'histoire aurait pu s'arrêter là, laissant les Prévôtos se forger leur opinion sur ces éléments factuels, validés, rappelons-le, par les deux cantons et la Municipalité.

Mais c'était sans compter l'esprit mauvais joueur du Canton de Berne. Le 18 janvier, soit 4 jours plus tard seulement, il publie un communiqué de presse affirmant que, contrairement à ce qui avait été annoncé dans l'avenant, l'emploi bernois à Moutier avait progressé de 6,6 EPT !

Quelques jours plus tard, grâce à l'analyse de quelques esprits aiguisés, la supercherie est mise au jour. Berne a manifestement manipulé les chiffres et s'est fait prendre, à nouveau, la main dans le sac ! Berne ment ouvertement à la population prévôtoise en prétendant avoir uniquement ajusté ses chiffres ! En vérité, point de chiffres ajustés, mais une comparaison qui ne tient pas la route, Berne dénombre actuellement des postes qu'il ne comptait pas en 2017.

Dans une ultime tentative désespérée, David Gaffino, vice-chancelier bernois, tente de justifier l'injustifiable par un « c'est celui qui dit qui l'est » digne d'une cour d'école enfantine accusant les autonomistes de manipuler les chiffres dans l'édition du jour du Journal du Jura.

Ces méthodes indignes doivent cesser instamment, notre population mérite bien mieux que des mensonges ! Il est attendu des autorités bernoises qu'elles s'excusent sans délai !

En prenant en compte de manière correcte les postes considérés par les autorités bernoises, autant en 2017 qu'en 2020, le désengagement bernois se monte même à 79 postes ! 79 postes de travail en moins à Moutier !

Quand Berne supprime 79 postes, le Canton du Jura, lui, propose d'en implanter 10 de plus par rapport au message de 2017 !

Berne doit se résoudre à l'évidence, les chiffres et la raison penchent en faveur du OUI le 28 mars prochain. L'Entente Jurassienne se réserve néanmoins le droit d'engager une procédure relative à cette énième manigance bernoise pour défendre le droit à l'information objective des Prévôtois !

Quoi qu'il en soit, le 28 mars prochain, nous proposons un véritable projet de société à la population prévôtoise, un projet qui permettra un réel développement de notre cité et les chiffres le confirment !

Quand Berne pratique la politique de la terre brûlée, le Jura, lui, garantit à notre cité un avenir prospère et une répartition équitable des services cantonaux sur son territoire.

Le 28 mars sera un OUI de cœur, mais aussi, et surtout, un OUI de raison ! Merci

**M. le Président** : Merci M. Julien Berthold. Pour Ensemble-Prévôtois M. Patrick Tobler.

**M. Patrick Tobler** : Les emplois prévôtois liés à l'administration cantonale ont fait l'objet d'une vaste polémique ces derniers jours. Dans un article publié ce jour dans le Journal du Jura, les pendules sont remises à l'heure.

Les emplois, que de problèmes en vue même avec la feuille que nous avons sur nos tables ce soir. La plus grande variation du nombre d'emplois est sans conteste ceux liés à l'HDM dont on sait combien il a été déstabilisé par le vote de 2017. Si aujourd'hui un projet porteur d'espoir de développement de l'établissement et ayant pour but de pérenniser est en bonne voie, ce n'est pas aux ténors séparatistes, ni au canton du Jura que nous le devons, mais bel et bien au canton de Berne, au Conseil d'administration et à la Direction de l'établissement. Instrumentaliser la période difficile qu'a traversée l'hôpital est de mauvais goût.

Revenons aux emplois cantonaux !

Le canton du Jura, comme tous les cantons d'ailleurs, voit son équilibre financier extrêmement fragilisé par la pandémie alors que sa situation était déjà difficile avant la crise. Dès lors, déplacer 180 emplois du Jura vers Moutier, avec tout ce que cela comporte de frais annexes, notamment en matière d'infrastructures, est-il vraiment de nature à aider les communes jurassiennes ?

En outre, nous savons tous que la plupart des employés qui seront contraints de penduler en direction de Moutier ont leur lieu de vie dans le Jura et qu'ils ne viendront pas augmenter le nombre d'habitants de notre ville qui, au contraire, risque fort de se péjorer encore !

Examinons ce que cette vieille histoire du siècle passé (fin des années 40, en réalité 1947) a déjà coûté aux populations jurassienne et jurassienne bernoise ? N'eût-il pas été plus intelligent de construire un projet en partenariat plutôt que de tirer la couverture à soi et déconstruire une région ? Sommes-nous incapables d'avoir un plus grand défi à relever que celui de l'appartenance à un drapeau ?

Pourquoi estimons-nous qu'un changement de canton est une aberration ?

Nous ne manquons de rien aujourd'hui, nous avons un partenaire avec qui nous pouvons entrer en discussion, nous avons la chance d'avoir le plus grand nombre d'emplois de l'administration cantonale décentralisée, à nous de faire ce qu'il faut pour les garder.

Moutier est aujourd'hui dans son bassin naturel, historique et géographique. N'est-il pas stupide de vouloir couper cette région en deux et de faire de Moutier une espèce d'appendice enclavé ?

Nous pensons véritablement que la population de Moutier a aujourd'hui bien d'autres soucis que de se poser une question qui peut occuper les esprits quand on n'a pas de problèmes plus graves à résoudre, en réalité, une question d'enfants gâtés !

Oui, notre ville compte dans sa population 50% d'ayants droit qui se sentent jurassiens, jurassiens du canton du Jura car on est jurassiens aussi dans les cantons de Bâle campagne, Neuchâtel, Vaud, etc., et un autre 50 % d'ayants droit prévôtois qui se sentent jurassiens francophones dans le canton de Berne, Suisses romands à part entière. Si ces Jurassiens porteurs de drapeaux se sentaient si mal dans notre beau coin de pays, ne pensez-vous pas qu'ils choisiraient de fixer leur lieu de vie par exemple à Courrendlin, sis à 10 minutes de Moutier ?

Assumons pleinement ce que nous sommes, un pont entre le Canton du Jura et le Jura bernois, sortons notre bâton de pèlerin et construisons un avenir, dans un climat apaisé, pour les générations futures !

En votant NON le 28 mars prochain, nous rendons enfin possible, un retour au calme et à la sérénité. Merci.

**M. le Président** : Merci M. Patrick Tobler.

### **3. PROCES-VERBAL NO 372 DU 7 DECEMBRE 2020**

**M. le Président** : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020. Est-ce qu'il appelle des commentaires de votre part ? Ce n'est pas le cas.

**VOTE** (à main levée)

**A l'unanimité**, le procès-verbal no 372 du 7 décembre 2020 est accepté.

### **4. REMPLACEMENT DE M. NICOLAS RUBIN (PLR) EN TANT QUE MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS, JEUNESSE**

**M. le Président** : J'attends des propositions. M. Patrick Röthlisberger

**M. Patrick Röthlisberger** : Bonsoir. A la place de M. Nicolas Rubin, le PLR propose Mme Orianne Grimm.

**M. le Président** : Merci M. Patrick Röthlisberger.

**VOTE** (à main levée)

**A une majorité évidente**, Mme Orianne Grimm est élue membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse, en remplacement de M. Nicolas Rubin.

**5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SURVEILLANCE AU CONSEIL DE VILLE (2<sup>E</sup> SEMESTRE 2020)**

**Mme Marina Zuber** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Vous avez pris connaissance du rapport de Commission de gestion et de surveillance et de la note qui vous a été distribuée ce soir.

Permettez-moi de m'excuser pour cette annonce de dernière minute. Le bureau de la Commission de gestion et de surveillance, d'entente avec la Chancellerie, trouvait plus opportun de pouvoir maintenir notre rapport à l'ordre du jour de la séance de ce soir. D'autant plus que si l'information concernant les EPT en moins en 2009 nous a échappée, les conclusions de fond concernant la comparaison des deux systèmes reste elle inchangée.

En effet, la Municipalité paie donc 20% de plus qu'en moyenne dans son ancien système, avec un EPT en moins. Les prestations sont elles comparables. La proximité pouvait être mise à mal avec ce changement. C'était du moins une des principales inquiétudes de l'époque. Pourtant, le temps d'intervention en ville de Moutier reste dans la moyenne fixée par la Police cantonale pour la zone campagne dans laquelle se trouve Moutier. Ceci réjouit particulièrement la Commission de gestion et de surveillance. De plus, les systèmes de police dite locale ayant évolués, des agents formés ayant le brevet fédéral sont engagés dans ces services. C'est en tout cas les informations que nous avons obtenues des cantons de Neuchâtel et du Jura.

De ce fait, les systèmes se valent sur énormément de points, sauf sur celui des coûts. Rappelons que pour arriver à cette différence de 20%, la commune de Moutier a dû réduire le contrat de ressources avec la Police cantonale d'un EPT.

Je vous remercie pour votre attention et reste à disposition en cas de question.

**M. le Président** : Merci Mme Marina Zuber. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**VOTE** (à main levée)

**Par 38 voix et 1 abstention**, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville du 2<sup>e</sup> semestre 2020 (état des lieux des contrats de prestations avec la police cantonale bernoise) est accepté.

**6. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE RELATIF AU CHOIX DE LA VARIANTE QUANT A L'AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE ECOLE MENAGERE (LOCATION RUELE DE L'OURS 8 OU INSTALLATION DE CONTAINERS A L'ECOLE SECONDAIRE)**

*Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville comportant 11 pages. Ce document n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.*

-----

**M. Valentin Zuber**, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville. Je serai bref dans cette partie, le rapport qui vous a été transmis nous semble complet. J'attends donc volontiers vos questions et l'ouverture du débat et me tiens bien entendu à votre disposition pour tenter d'y répondre. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci M. Valentin Zuber. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. Mme Chantal Mérillat.

**Mme Chantal Mérillat** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je suis vraiment désolée. Je suis bien consciente que tout le monde ce soir attend, et le Conseil municipal en premier j'imagine, attend que ce dossier qui est un vrai serpent de mer trouve enfin un aboutissement. Mais malheureusement, je dois bien vous dire que le RPJ n'est pas satisfait du contenu du rapport et qu'il en demande la non entrée en matière et le report pour plus informer et donc étude complémentaire. Permettez-moi rapidement de justifier cette position.

Lorsque le Conseil de Ville a débattu ici-même, en juin 2020, cette motion RPJ, rappelez-vous, nous avons finalement accepté de la transformer en postulat en précisant bien, si vous relisez le pv vous le verrez, que nous resterions vigilants et que nous attendions, de la part du Conseil et des services, une étude de notre proposition suffisamment approfondie pour que les deux projets présentés puissent en finalité être vraiment comparés.

Effectivement, le rapport s'intitule « Choix d'une variante quant à l'aménagement d'une nouvelle école ménagère » et les deux variantes sont d'ailleurs mises entre parenthèses.

Or, finalement, quel choix avons-nous vraiment ?

Celui de choisir entre un dossier de location bien ficelé, répondant certainement aux exigences à remplir pour un tel enseignement, livré clef en main et dont on connaît le coût et la durée du contrat, d'une part. Et d'autre part, une « idée », appelons cela une étude de faisabilité, qui a été reprise dans ce rapport d'ailleurs sous trois variantes, toutes les trois assorties d'un devis estimatif (lequel devis a été calculé à partir du nôtre) et complétée par un questionnaire, bien fait, et le préavis des commissions municipales concernées.

La motion déposée par le RPJ, que nous avons transformée en postulat et que vous avez unanimement soutenue, rappelez-vous, demandait bien qu'on étudie cette idée, qu'on présente un projet, que le Conseil municipal évoque lui-même en disant « à titre comparatif » nous sommes bien d'accord là-dessus. Nous avons déposé une étude de faisabilité, qui nous semblait suffisamment intéressante pour qu'on l'approfondisse.

Intéressante pour quoi ? je vous rappelle quelques lignes importantes.

C'est un concept fondé sur l'utilisation d'éléments modulables, rappelez-vous, donc évolutif et adaptable aux lieux et aux besoins spécifiques des usagers.

L'implantation sur le site de l'école secondaire pouvait, à nos yeux, générer des synergies et permettre d'intéressantes économies de surfaces et d'équipements et donc bien sûr influencer sur le coût final.

La surface à disposition sur ce site nous semblait suffisante pour une telle implantation sans qu'il y ait, ni sur la surface, ni dessous, d'obstacles majeurs qui en compliqueraient éventuellement la réalisation.

Enfin, dernier avantage non négligeable, la rapidité d'exécution d'un tel bâtiment permettait aux élèves de bénéficier dans un délai très court d'un enseignement dans de bonnes conditions. Nous espérions donc un projet « comparatif », un projet tenant compte d'un cahier de charges minimal, arrêté et fixé pour une construction de durée limitée, permettant éventuellement de choisir un autre emplacement si celui qui était proposé ne devait pas convenir pour des raisons d'emprise ou pour des gênes à la construction jugées rédhibitoires.

Un projet qui présente un plan d'implantation avec les surfaces jugées nécessaires, les équipements adéquats, l'isolation éventuelle ainsi qu'un habillage possible des façades. Tous ces éléments étant ensuite évalués avec des coûts objectifs et des détails pratiques tels que qualité des modules, longévité, éventuelles garanties, etc.

Bref, un dossier comparatif complet ou à peu près complet, techniquement et financièrement, tout simplement.

Le RPJ a démontré dans sa motion la faisabilité et l'intérêt d'une telle « idée ».

Le rapport du Conseil, du reste, on peut le souligner, ne conteste pas la faisabilité. Quant à l'intérêt, il se réduit à un questionnaire soumis à quelques personnes concernées certainement. Et pourtant, il nous semble qu'intérêt il y a manifestement, ne fut-ce que pour l'économie substantielle réalisée quelle que soit d'ailleurs la variante dite « containers » que vous trouvez dans ce rapport.

En conclusion, Mesdames, Messieurs, sans véritable choix, plutôt que de devoir s'abstenir s'agissant d'un dossier aussi important, et bien le RPJ vous recommande la non entrée en matière et le renvoi du dossier pour complément d'étude. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci Mme Chantal Mérillat. La discussion continue sur l'entrée en matière. Mme Morena Pozner.

**Mme Morena Pozner** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans le dossier de l'école ménagère, la location des locaux de la ruelle de l'Ours a la faveur du Conseil municipal. Si nous pouvons nous réjouir qu'enfin une solution se dessine, quelques questions restent néanmoins sans réponses.

En effet, l'une des solutions a d'emblée été écartée, celle du bâtiment de la rue du Clos No 9 qui, selon votre réponse, était trop onéreuse.

Néanmoins, après avoir effectué quelques recherches, et suite à nos propres contacts avec les propriétaires actuels du bâtiment, il s'avère que le projet mentionné se monterait à Fr. 1'800'000.--.

En effectuant un bref comparatif avec la proposition qui nous est soumise ce soir, nous relevons ceci :

Location des locaux ruelle de l'Ours : Fr. 85'000 par an, soit Fr. 1'700'000.- sur 20 ans et le bâtiment, au bout du bail, ne sera toujours pas la propriété de la commune, alors qu'avec un investissement de Fr. 1'800'000.- à la rue du Clos, le bâtiment appartiendrait à la commune.

Les taux d'intérêts particulièrement bas offrent aujourd'hui de réelles opportunités.

A relever encore que lors de l'achat du bâtiment de la rue du Clos, les nouveaux propriétaires ont offert une année et demie de location. Celle-ci était (et l'est encore) à Fr. 5'750.-, par mois. Ce ne sont pas moins de Fr. 103'500.-- qui ont été économisés par la commune, ce qui représente la différence avec les Fr. 1'700'000.- de location en 20 ans.

Le Conseil municipal peut-il nous expliquer qu'est-ce qui a été déterminant dans le choix des locaux de la ruelle de l'Ours ?

Ensemble-Prévôtois demande que le dossier soit renvoyé à la commission pour l'étudier à nouveau. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci Mme Morena Pozner. La discussion continue sur l'entrée en matière. M. Julien Berthold.

**M. Julien Berthold** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PCSI partage l'avis du RPJ. Pour nous, Fr. 85'000.- par année, vu la taille et l'équipement des locaux, nous paraissent très très chers, d'autant plus avec les taux hypothécaires actuels. Il nous faudrait un peu plus de détails financiers concernant l'investissement pour pouvoir vraiment nous prononcer sur ces Fr. 85'000.- et puis savoir ce qu'ils contiennent exactement.

Nous souhaiterions également que la réflexion soit poussée sur d'autres alternatives. Dans le rapport on nous disait qu'une solution par exemple à l'Ecole prévôtoise avait été envisagée mais avait été refusée. La même chose pour une annexe à la Société'halle et puis la solution des containers ne nous paraît pas du tout assez développée non plus.

Donc c'est pour toutes ces raisons que nous refusons également l'entrée en matière.

**M. le Président** : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. M. René Wahli.

**M. René Wahli** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je peux tout à fait soutenir le développement de Mme Mérillat tout à l'heure, et pour ma part je soutiens la non entrée en matière. J'avais déjà, si je me souviens bien, émis un doute lorsque le RPJ a modifié sa motion en postulat. J'avais averti dans le sens où certainement qu'on n'aura pas le choix de définir exactement ce que l'on voudra. Et le dossier, dans son ensemble, mérite d'être encore étudié plus à fond. Merci.

**M. le Président** : Merci M. René Wahli. La discussion continue. M. Valentin Zuber.

**M. Valentin Zuber** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je vais donner peut-être quelques éléments. Il y a des questions qui ont été posées. Peut-être en préambule, il me

paraît vraiment important de rappeler que vous serez l'autorité compétente. C'est donc vous qui devez être convaincus par le projet que l'on fera pour les générations futures des élèves qui iront dans l'école ménagère. Il n'y a pas lieu, ce n'est en tout cas pas la volonté du Conseil municipal, d'opposer un projet qui serait celui de l'exécutif à un ou des projets du législatif. C'est vraiment une démarche que nous devons faire de façon conjointe et commune.

J'ai pris acte des déclarations qui ont été faites ici. Je remercie aussi les représentants des partis, avec qui nous sommes entrés en discussion avant cette séance pour poser des questions ou faire des propositions. Nous constatons aujourd'hui à l'évidence qu'il y a encore beaucoup d'interrogations et je vous remercie de les avoir posées. Cela permettrait, si la non entrée en matière est acceptée par vous-mêmes, au Conseil municipal de pouvoir étayer certains propos. Je le répète, vous devez au final être convaincus par le projet que l'on offrirait aux Prévôtoises et aux Prévôtos. Peut-être un petit point, la ligne du Conseil municipal à l'heure actuelle reste néanmoins la même. Il y a un projet pour lequel nous avons une préférence, à l'évidence. Les analyses financières ont montré que les coûts n'étaient pas disproportionnés. Nous allons étayer. Nous avons entendu vos propos M. Berthold, nous allons étayer, nous allons entrer en discussion avec le porteur du projet, pour voir ce que l'on peut présenter peut-être de plus concret, de plus explicite aussi pour vous convaincre.

Sur la question Mme Pozner que vous avez posée par rapport au bâtiment actuel de l'école ménagère au Clos, il y avait, si je peux dire, une espèce de « no go » et vous me passerez l'expression anglaise, une non entrée en matière de principe en lien avec les propositions financières qui ont été faites. Et puisque le Conseil municipal, à l'époque, sans doute de façon peut-être un peu précipitée, avait vendu le bâtiment au propriétaire au prix de Fr. 140'000.-, aujourd'hui le propriétaire souhaiterait nous le revendre au prix de Fr. 300'000.-. Sachant que nous avons déjà entre temps dépensé Fr. 300'000.- de loyer. Cette appréciation financière des choses a heurté le Conseil municipal, qui a estimé qu'il avait face à lui un partenaire qui avait émis sans doute des attentes financières trop élevées et ça nous paraissait malhonnête d'étudier une telle piste. Cela ne veut pas dire qu'on ne va pas rediscuter, revoir les choses, mais en l'état actuel cette proposition ne semblait pas cohérente sachant que c'est de l'argent public que l'on allait engager.

Voilà peut-être pour répondre aux éléments. Je remercie aussi Mme Mérillat qui a parfaitement étayé. Nous allons essayer d'apporter des éléments complémentaires au projet.

Vous aurez compris dans mes propos que le Conseil municipal, bien entendu, ne s'opposera pas, ne va pas faire le forcing. L'idée n'est pas que l'on refuse l'un ou l'autre projet ici, mais que l'on vous apporte des éléments complémentaires afin que vous puissiez être idéalement et si possibles convaincus par l'un des projets. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci M. Valentin Zuber. La discussion continue. Mme Morena Pozner.

**Mme Morena Pozner** : Monsieur Zuber je vous remercie pour votre réponse. Ce qui me donne surtout de l'espoir que ça serait quand-même, d'après ce que vous nous avez dit, encore une des solutions parmi les deux proposées qui pourrait être encore éventuellement rediscutée. Maintenant les informations que j'ai, c'est que la personne de ce dicastère a approché les propriétaires pour demander un projet clé en main. C'est-à-dire un projet avec toutes les rénovations nécessaires pour que ça soit une école ménagère en bonne et due forme. Il n'a jamais été question que les propriétaires revendent le bâtiment Fr. 300'000.-. C'était vraiment que les propriétaires remettent dans l'état, selon les désirs de la commune, un bâtiment répondant aux normes d'une école, et c'est ceci qui représente Fr. 1'800'000.-. Il n'a jamais été question de vente de Fr. 300'000.-. Merci.

**M. le Président** : Merci Mme Morena Pozner. La discussion n'est plus demandée.

**VOTE** (à main levée)

**Par 37 voix et 2 abstentions**, l'entrée en matière est refusée.

## **7. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DE MOUTIER A VENIR RELATIVE A LA PREVENTION CONTRE LES TIQUES (NO 1716 –IN 478)**

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées, après avoir consulté le service de l'Urbanisme et de l'environnement (Inspecteur nature) et la Commission prévention et promotion de la santé (CPPS) :

### **1. Y a-t-il un moyen de repérer les nids de tiques et éventuellement les éradiquer ?**

La tique est un acarien dont une seule femelle peut pondre des milliers d'oeufs par saison. Les oeufs sont pondus dans le sol et les trois stades de l'évolution de la tique colonisent la totalité des premiers niveaux de végétation : la larve les herbes basses, la nymphe les herbes hautes et les adultes les buissons. Aussi, il est fort probable que le territoire communal contienne une très grande quantité d'oeufs, qui ne sont pas visibles à l'oeil nu, dans ses zones végétalisées. Il n'existe pas de moyen rationnel de repérer les oeufs des tiques pour les éradiquer.

### **2. Ne faudrait-il pas couper l'herbe en lisière de forêt plus souvent, sachant que ces bestioles attendent sur les herbes basses pour s'accrocher à leur proie ?**

La fauche des bandes herbeuses agricoles qui jouxtent les lisières forestières n'aurait aucun impact sur la densité de la population des tiques, ainsi que sur une éventuelle diminution du risque de morsure. De surcroît, la première date de fauche est fixée, selon les zones altitudinales concernées, entre la mi-juin et la mi-juillet. Seul le Conseil fédéral a la compétence pour avancer ces dates de fauche. La fauche des bandes herbeuses n'est donc pas du ressort de l'autorité communale. De plus, ces terrains n'étant pas propriété de la commune, cela engendrerait des démarches assez complexes et chronophages auprès des exploitants agricoles et des propriétaires.

### **3. Est-ce que des mesures de prévention afin de sensibiliser la population au problème sont mises en œuvre ?**

La frange de la population qui est exposée aux morsures de tiques (chasseurs, promeneurs, champignonnières, forestiers, etc.) est généralement bien informée des mesures de préventions existantes (vaccin, répulsif, habits clairs et recouvrant). L'OFSP, le corps médical et les caisses maladies mènent régulièrement des campagnes de sensibilisation concernant les morsures des tiques.

Des campagnes de prévention spécialisées<sup>1</sup> ainsi que des informations provenant des autorités cantonales<sup>2</sup> et fédérales<sup>3</sup> existent déjà. Chaque citoyen a également la possibilité de contacter son médecin traitant pour toute question.

Une campagne de sensibilisation menée à l'échelle communale n'est donc pas nécessaire. Ces informations seront toutefois relayées par les canaux d'information de la Municipalité (site internet, réseaux sociaux, magazine Moutier.ch).

### **4. Est-ce que la Ville de Moutier est disposée à subventionner une campagne de vaccination ?**

En Suisse, les tiques peuvent transmettre divers agents pathogènes à l'homme, dont deux principaux

- a) une bactérie *Borrelia burgdorferi* responsable de la borréliose de Lyme
- b) un virus à l'origine de la méningo-encéphalite verno-estivale (FSME).

Le vaccin est efficace uniquement contre le virus. Lorsque la vaccination est recommandée et effectuée par un médecin, les coûts sont pris en charge par les caisses-maladie dans l'assurance de base, hors franchise et quote-part. Pour ce qui concerne notre région, cette prise en charge est facilitée car la Prévôté est située dans une zone à

<sup>1</sup> <https://pique-de-tique.ch/>

<sup>2</sup> [gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheit/gesundheit/infektionskrankheiten\\_impfungen/Zecken.html](https://gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheit/gesundheit/infektionskrankheiten_impfungen/Zecken.html)

<sup>3</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/zeckenuebertragene-krankheiten.html>

risque au niveau du FSME. Par conséquent, il n'est pas nécessaire que la Ville de Moutier subventionne une campagne de vaccination.

Le danger que représentent les tiques se manifeste principalement lors des loisirs et constitue donc une problématique privée, tout comme le choix de se faire vacciner.

Pour information, s'agissant du personnel communal, le groupe « STOP – Sécurité au travail » a lancé une campagne de vaccination à l'attention des employé(e)s communaux en 2019/2020.

-----

**M. Pascal Eschmann**, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville, Mesdames et Messieurs, bonsoir. La réponse du Conseil municipal étant à mon sens complète, je vous confirme en tout point les réponses apportées et je me tiens à disposition si d'autres questions devaient être encore expliquées. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président** : Merci M. Pascal Eschmann. M. Francis Pellaton, auteur de l'interpellation, êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

*De sa place, M. Francis Pellaton se déclare satisfait de la réponse donnée.*

#### **8. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DE MOUTIER A VENIR RELATIVE AUX PLANTES NEOPHYTES ENVAHISSANTES (NO 1718 – IN 480)**

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

1. Un plan de gestion, en théorie, devrait être révisé après 15 ans. Si celui-ci n'est théoriquement pas mis à jour, pratiquement il en est autrement.  
L'inspecteur nature inscrit sur son plan tous nouveaux foyers situés hors zone à bâtir où une intervention est jugée prioritaire.  
L'évolution des plantes concernées en zone bâtie, dont l'expansion est somme toute limitée par les installations existantes, est secondaire. L'inspecteur nature confirme n'avoir pas dû prendre connaissance de beaucoup de nouveaux foyers depuis 2010 et n'a pas jugé nécessaire de les consigner sur son plan.
2. Le plan de lutte est rigoureusement appliqué hors zone bâtie par l'A16 sur ses surfaces et par la Municipalité de Moutier pour le reste. Certaines zones d'accès très limitées (cours d'eau, végétation forestière dense, affleurement rocheux) ne sont pas combattues ; elles sont néanmoins sous surveillance et ne se sont pas étendues.  
Pour ce qui est de la lutte sur les parcelles privées (souvent concernées par le solidage du Canada, le sumac de Virginie appelé également vinaigrier), les dispositions légales actuelles ne contraignent pas les propriétaires privés à prendre des mesures adéquates.

Avec ou sans un inventaire précis en zone bâtie, le résultat est sensiblement le même. La Municipalité a été proactive quand la situation l'exigeait.

Les interventions et conseils répétés auprès des propriétaires privés, principalement faites par l'inspecteur nature ou les voyers et jardiniers, ont permis une lutte ciblée et l'élimination à 99%, voire bientôt à 100% des plantes concernées.

3. A l'époque, un article a été rédigé et a paru dans le « Petit jurassien » et le magazine « Moutier.ch » afin de sensibiliser la population. Des flyers d'information sont disponibles aux Services techniques et une information dans le journal Moutier.ch est prévue dans l'édition d'avril 2021.

4. Lors de la mise en place du plan de gestion, une formation a été faite à l'ensemble du personnel du service des Travaux publics par l'inspecteur nature. Une formation interne est effectuée auprès de chaque nouvel employé. Quant à une formation continue, elle ne semble pas nécessaire. Les espèces néophytes envahissantes sont connues. Il n'a pas été constaté un nombre croissant de nouvelles sortes de plantes envahissantes. Si un doute devait subsister, il est fait appel à l'inspecteur nature.

L'inspecteur nature ainsi que le service mènent en majorité leurs interventions de manière autonome et en commun si celles-ci s'avèrent nécessaires.

5. M. Stève Guerne fonctionne en qualité d'inspecteur nature pour la Municipalité de Moutier et occupe ce poste depuis 17 ans.

Pour le contacter, son nom et ses coordonnées figurent sur le site internet de la Municipalité.

Son cursus est :

- Diplôme fédéral de forestier ES ;
- Brevet fédéral en nature et environnement ;
- Certificate of Advanced Studies en revitalisation de cours d'eau ;
- 2004-2010 responsable de la gestion des 230 réserves naturelles du canton de Berne ;
- Depuis 2010 collaborateur scientifique en charge de l'entretien, de la gestion et de la revitalisation des eaux de surface, notamment de la lutte contre les plantes exogènes à l'Office de l'environnement du canton du Jura.

-----

**M. Valentin Zuber**, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance du rapport du Conseil municipal. Je n'ajouterai rien, je confirme donc en tout point la réponse de l'exécutif. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci M. Valentin Zuber. M. Francis Pellaton, auteur de l'interpellation, êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

*De sa place, M. Francis Pellaton se déclare partiellement satisfait de la réponse donnée.*

**9. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION URGENTE DU RAURAQUE AU SUJET DE LA PERENNITE DE L'EMSP A MOUTIER (NO 1722 – IN 482)**

Le Conseil municipal a pris contact avec la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) eu égard aux questions posées par les auteurs de l'interpellation.

Dans sa réponse, Mme Christine Häslér, Conseillère d'Etat, a confirmé que les rumeurs dont fait état l'intervention parlementaire sont sans fondement. La Direction précise qu'aucune « réflexion n'est en court, cette école est cantonale et se situe en territoire cantonal, aucun plan de déménagement de l'EMSp n'est envisagé ».

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

1. Ces interrogations étaient parvenues à la connaissance du Conseil municipal.
2. Le Conseil municipal s'est adressé à la Commission du Gymnase français de Bienne qui s'est déclarée incompétente pour fournir une réponse, ainsi qu'à la direction de l'instruction publique et de la culture (voir ci-dessus).
3. Selon les informations fournies par l'INC, un tel déménagement n'est pas envisagé.

4. Le Conseil municipal ne dispose pas de ces précisions.

-----

**M. Pierre Sauvain**, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A ce stade et selon les informations obtenues, je ne peux que confirmer en tout point les réponses que vous avez sous les yeux. Je me tiens évidemment à disposition pour tout complément.

**M. le Président** : Merci M. Pierre Sauvain. Mme Caroline Branca, auteure de l'interpellation, êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée ?

*De sa place, Mme Caroline Branca se déclare satisfaite de la réponse donnée.*

#### **10. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION URGENTE D'ENSEMBLE-PREVOTOIS SUR LES PROPOS D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CONCERNANT LE TOURISME ELECTORAL (NO 1724 – IN 483)**

Dans le contexte de la campagne précédant la répétition de la votation portant sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier, le Conseil municipal se borne à répondre de manière factuelle aux questions posées. Il renonce à réagir aux considérations figurant dans le préambule de la motion.

Cette retenue, imposée au Conseil municipal en tant que garant du bon déroulement de la campagne, ne saurait être interprétée comme un acquiescement tacite à l'interprétation des faits à laquelle se livrent les signataires de l'intervention parlementaire.

Au cas d'espèce, le Conseil municipal rappelle qu'il n'a pas déposé de recours au Tribunal fédéral contre la décision d'invalidation du vote du 18 juin 2017, faute de qualité pour recourir en matière de droit politique.

Le Conseil municipal apporte les réponses suivantes, en précisant que la liste en sa possession recense 61 noms (et non 59) et comprend plusieurs types de situations différentes :

- 18 personnes figurant sur la liste sont domiciliées à ce jour à Moutier.
  - La situation de 14 de ces personnes fait actuellement l'objet d'un contrôle conjoint du canton et de la commune.
  - Le Conseil municipal n'envisage pas une telle intervention.
- 

**M. Marcel Winistoerfer**, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Comme proposé en introduction au message du Conseil municipal, c'est-à-dire d'en rester aux éléments factuels, je vais me borner à reprendre la formule de circonstance. Je rejoins en tout point la réponse qui vous a été proposée dès lors qu'on parlera de paix au prochain point de l'ordre du jour. Je pense qu'il est de bon ton d'en demeurer là. Merci de votre attention.

**M. le Président** : Merci M. Marcel Winistoerfer. Mme Morena Pozner, auteure de l'interpellation, êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée ?

*De sa place, Mme Morena Pozner se déclare non satisfaite de la réponse donnée, et demande la discussion. Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze membres du Conseil de Ville. A la demande de Mme Pozner, la parole est donnée à M. Patrick Röthlisberger.*

**M. Patrick Röthlisberger** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil municipal de sa réponse. Il est donc maintenant clair que les soupçons de domiciliations fictives lors du vote de 2017 n'étaient pas si erronés que certains veulent bien le faire croire.

Nous ne comprenons pas pourquoi le Conseil municipal souhaiterait prendre en considération le préambule de notre motion, mais indique ne pas pouvoir le faire en raison de la retenue qu'il doit appliquer en vue du prochain vote du 28 mars 2021. Il a répondu aux questions de la motion et c'est ce qui lui était demandé.

Pour conclure, je me permets de rappeler une fois encore qu'il existe une grande différence entre domiciliation fictive et tourisme électoral. En effet, si la domiciliation fictive, soit le fait de dire que l'on habite quelque part alors que c'est faux, est pénalement répréhensible alors que le tourisme électoral, soit le fait de déménager provisoirement dans une commune uniquement pour pouvoir y voter, n'est pas pénalement répréhensible. Toutefois, les deux situations, et je précise bien les deux situations, peuvent avoir une influence en cas de recours contre une votation. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci M. Patrick Röthlisberger. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**11. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA QUESTION ECRITE DU PLR RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MOUTIER A LA FONDATION GOBAT POUR LA PAIX (NO 1723 – QU 397)**

Le Conseil municipal approuve et soutient les buts et objectifs poursuivis par la Fondation Gobat pour la Paix.

Plusieurs contacts ont eu lieu avec ses instances dirigeantes, notamment en vue de l'organisation, à Moutier, d'une conférence-débat publique consacrée à la l'organisation et à la surveillance des votations. Cette dernière devait avoir lieu au printemps 2020. Elle a toutefois dû être annulée du fait de la situation sanitaire. En l'état actuel de nos informations, elle devrait se dérouler dans le courant du mois de février 2021.

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- Le Conseil municipal, après avoir consulté les commissions concernées, a décidé de surseoir à une adhésion eu égard à la situation financière communale. Le contexte impose que toute dépense non obligatoire doit être évitée. En l'occurrence, et sans juger de la qualité et de l'intérêt de la fondation, le Conseil municipal a considéré qu'un tel engagement financier ne constitue pas une priorité. Il est rappelé que, sur le principe, le soutien municipal est réservé aux associations et partenaires locaux. Enfin, le Conseil municipal n'a pas pour pratique d'apporter un soutien pécuniaire à des structures dont il ne connaît pas le fonctionnement. Aucune autre considération n'a présidé à sa décision.
- Le Conseil municipal renvoie à la réponse apportée ci-dessus.
- Le Conseil municipal œuvre sans relâche au rayonnement de la ville, avec des résultats certains. La récente obtention de la première place du classement établi par l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) dans le domaine de l'attractivité des communes vient le rappeler opportunément. Son action déterminée ne dépend pas de l'appartenance à telle ou telle association ou fondation. Il en va de même de la qualité des relations qu'entretiennent les autorités municipales avec les collectivités publiques régionales.

-----  
**M. le Président** : M. André Piguet, auteur de la question écrite, êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

*De sa place, M. André Piguet se déclare partiellement satisfait de la réponse donnée.*

## **12. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES AFFAIRES EN SUSPENS**

**M. le Président** : Aucune information.

## **13. COMMUNICATIONS**

### **Interventions parlementaires déposées**

- N° 1730 – MO 702, motion de Moutier à Venir relative à la pose d'abris bus.

## **14. QUESTIONS ORALES**

**M. le Président** : Trois personnes se sont inscrites pour les questions orales. M. Patrick Röthlisberger du PLR.

**M. Patrick Röthlisberger** : Monsieur le Président, chers collègues. Suite à l'article paru dans le JDJ de ce jour concernant le nombre d'ayants droit et à deux mois du vote sur l'appartenance cantonale de Moutier, j'aimerais savoir si cette liste est actuellement à jour et si les cas problématiques ont été réglés ? Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci M. Patrick Röthlisberger. M. Valentin Zuber pour le Conseil municipal.

**M. Valentin Zuber** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je dois vous dire M. Röthlisberger que je n'ai pas le chiffre en tête précis qui est sorti dans le Journal du Jura concernant la liste des ayants droit. Nous avons procédé à des envois récemment d'informations à la presse, qui font état de la situation de la population de Moutier et des électeurs à l'instant T. Si je ne m'abuse, il s'agissait notamment du registre arrêté lors du dernier exercice démocratique, qui avait été fait, ça devait être les votations fédérales de fin novembre. C'était la photographie qu'on avait transmise à ce moment-là. Et quand vous parlez des cas problématiques qui doivent encore être réglés, nous sommes actuellement dans une procédure de co-surveillance du registre électoral avec le canton de Berne. Ça avait été vu et mis en exergue comme étant une des conditions sine qua non à l'organisation du vote, qu'il n'y ait plus de doute possible sur le registre. C'est donc un travail en cours. Vous avez sans doute entendu par voie de presse que plusieurs centaines de questionnaires ont été transmis récemment à des citoyens prévôtois pour avoir des informations complémentaires. Evidemment ce chiffre peut paraître important. Je communique néanmoins que la décision a été prise par les autorités qui font ça de transmettre un questionnaire à tous les citoyens de Moutier qui sont arrivés à Moutier à partir de juin 2018, pour être sûr qu'il n'y ait aucune arrivée problématique. Donc là nous avons fait une recherche je dirais quasiment exhaustive. Nous sommes en train maintenant de finaliser les derniers éléments avec la Chancellerie bernoise. Il y a quelques cas qui doivent être discutés, il y a des situations juridiques toujours assez complexes, quelques cas flous, mais je peux vous rassurer sans trahir de secret du travail qu'on fait, que c'est des cas plutôt moindres pour le moment, raison pour laquelle le processus qui nous mène au vote n'a pas été interrompu et que on peut vous garantir à 99% actuellement que cela sera le cas. On est en route maintenant pour aller voter et que toute éventualité de problème de registre serait évacuée d'ici-là. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci M. Valentin Zuber. M. Patrick Röthlisberger êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

*De sa place, M. Patrick Röthlisberger se déclare satisfait de la réponse donnée.*

**M. le Président** : Question orale, Mme Lucie Scaiola.

**Mme Lucie Scaiola** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La campagne en vue de la votation du 28 mars prochain a débuté. Le canton de Berne a encore une fois montré de quoi il était capable en termes de duperies et de manipulations douteuses de chiffres. Dans un calcul des emplois à Moutier, le canton de Berne a englobé les emplois de l'hôpital. Par la suite, pour la comparaison des EPT entre 2017 et 2020, les emplois hospitaliers ont disparu des calculs. Pour terminer, dans un élan de mauvaise foi, le vice-chancelier David Gaffino, aujourd'hui dans le JDJ, regrette une instrumentalisation de l'hôpital de Moutier par les séparatistes et appelle au fair play. Passez-moi l'expression, c'est l'hôpital qui se fout de la charité. Cette manière grossière, ajoutée à d'autres erreurs et oublis, vise à faire croire que les emplois cantonaux ont augmenté à Moutier, alors qu'il est maintenant clair et démontré qu'ils ont diminué comme peau de chagrin.

La donne est claire, soit on se concentre sur les fonctionnaires et c'est 24 EPT en moins. Si l'on prend la fonction publique et para publique, on est à 79 EPT en moins. C'est une simple soustraction entre les chiffres officiels de 2017 et ceux officiels de 2021. Dire le contraire est totalement mensonger. Les informations erronées sont largement relayées par Moutier Plus. Ce groupuscule fait donc preuve au mieux d'une grande naïveté, au pire colporte sciemment des mensonges en toute impunité. Le PSA l'a souligné à plusieurs reprises. Le désengagement bernois en Prévôté est une réalité dont les citoyens doivent être conscients. La question vient M. Piguet, un tout petit peu de patience, merci. Je demande donc, c'est maintenant, c'est maintenant qu'il faut bien écouter du coup, je demande donc au Conseil municipal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Que compte faire le Conseil municipal pour que les Prévôtoises et les Prévôtos reçoivent des informations correctes et factuelles durant cette campagne, et ceci afin qu'elles et ils puissent se prononcer sur leur avenir en tout objectivité ?
- Le Conseil municipal avait-il connaissance des chiffres sur l'emploi bernois à Moutier qui ont été publiés récemment, mais qui surtout avaient été colportés en décembre déjà par Moutier Plus, comme l'a démontré Canal Alpha ?
- Le Conseil municipal peut-il nous faire part de son appréciation de la propagande non objective de Berne ?
- Et enfin, le Conseil municipal déposera-t-il un recours ou est-il prêt à exiger un rapport fait par des personnes neutres afin d'obtenir la vérité sur les chiffres ?

Merci pour vos réponses et votre écoute.

**M. le Président** : Merci Mme Lucie Scaiola. Pour le Conseil municipal, M. Valentin Zuber.

**M. Valentin Zuber** : M. le Président, Mesdames et Messieurs. Mme Scaiola je vous remercie pour vos questions. Comme il y en avait plusieurs et que c'était long, si jamais j'oublie des éléments vous n'hésitez pas à me le rappeler.

Sur votre première question, ce que compte faire le Conseil municipal ? Pour le moment c'est rester dans la position qui est la nôtre jusqu'à présent, nous avons un devoir de retenue, nous avons un devoir de réserve. Il faut le dire aussi que ce qu'on peut appeler maladresse de la part du vice-chancelier est dommageable, mais au final ne correspond pas aux bonnes relations que l'on entretient avec les partenaires de la tripartite avec qui nous avons pu construire un processus franchement serein, pacifié, où nous procédons aux vérifications qui sont demandées de part et d'autre. Et pour le moment, honnêtement, tout se passait vraiment très bien, et c'est d'autant plus dommageable qu'il y ait des bâtons dans les roues qui aient été mis.

Pour votre deuxième question, si le Conseil municipal avait connaissance de ces chiffres ? Non, nous les avons découverts lors de la publication du communiqué de presse deux jours après celui de notre avenant. Je tiens d'ailleurs à préciser que, en l'état, les partenaires de la conférence tripartite et le Conseil municipal de Moutier s'étaient entendus sur le fait que le message de 2017 était toujours valable et que les éléments qui avaient changé figureraient dans l'avenant. Cela signifie que l'avenant a été vérifié, doublement vérifié, que ce sont là les

éléments factuels et objectifs, et que ceux qui figuraient dans des communications ad hoc pour l'heure n'ont pas fait preuve de procédure de vérification.

Sur votre troisième question, le Conseil municipal, je ne vous le cache pas, n'a pas pris position. Je ne vais donc pas défendre ici une position à titre personnel. Simplement vous dire qu'il y a des contacts qui ont eu lieu entre nous et les partenaires de la tripartite et que ce point, comme cela a été dit sur les ondes de RJB et RFJ par M. Jean-Christophe Geiser, responsable du dossier « Moutier » à l'Office fédéral de la justice, sera abordé instamment lors de la prochaine conférence tripartite.

Concernant la possibilité de recours, je dois bien vous admettre Mme Scaiola que je suis un peu allergique à ce mot, que nous aimerions un processus pacifié. L'objectif du Conseil municipal a toujours été le même. Il faudrait qu'au terme de la votation la population accepte le résultat des urnes. Nous travaillons en ce sens et là encore il n'a jamais été question de la part du Conseil municipal de recourir contre quoi que ce soit. Je ne sais même pas s'il en a la compétence. Et comme cela a été rappelé tout à l'heure, il n'a formellement pas pris position sur ce point. Je vous donnerai volontiers des compléments d'ici là.

Par contre, vous avez fait état de la possibilité que ces chiffres soient vérifiés par une autorité neutre si j'ai bien compris. C'est une piste intéressante. Les chiffres de l'avenant avaient été soumis à tous les partenaires, avaient été vérifiés aussi par les quatre partenaires, Jura, Berne, la Confédération et la commune de Moutier. C'est pour ça que nous avons produit un avenant qui est juste, qui est objectif. On pourrait imaginer cette proposition tout à fait intéressante, que les chiffres qui ont été publiés par le canton de Berne récemment, et qui visiblement sont en partie erronés selon les enquêtes qui ont été réalisées par la presse indépendante, pourraient à leur tour aussi être soumis à une autorité de vérification pour que la population de Moutier reçoive des éléments objectifs et factuels, ce qui doit être impérativement l'objectif de tous. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci M. Valentin Zuber. Mme Lucie Scaiola êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée ?

*De sa place, Mme Lucie Scaiola se déclare satisfaite de la réponse donnée.*

**M. le Président** : Suite des questions orales. Mme Muriel Käslin Greppin.

**Mme Muriel Käslin Greppin** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. J'avais participé l'année passée à une soirée d'information sur le thermoréseau et en fait j'aimerais savoir où en était cet ambitieux projet. Je voulais savoir si on avait pu lever les fonds parce qu'il me semblait dans mon souvenir que ça devait débuter fin 2021, début 2022, et je voulais voir un petit peu où ça en était. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci Mme Muriel Käslin Greppin. Pour le Conseil municipal, M. Karim Bortolussi.

**M. Karim Bortolussi** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Merci Mme Käslin pour ces différentes questions. Effectivement le projet avance. Il n'avance peut-être pas si vite qu'on l'avait entendu, néanmoins nous avons des négociations qui sont en cours de route et qui nous permettent d'envisager des concrétisations notamment au niveau des investissements assez rapides.

Maintenant, pour la mise en œuvre effective du projet, c'est-à-dire le raccordement des premiers bâtiments, premières industries, et bien je pense qu'il faut plutôt se projeter jusqu'à fin 2022 et 2023. J'espère avoir répondu à vos questions. Merci.

**M. le Président** : Merci M. Karim Bortolussi. Mme Muriel Käslin Greppin êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée ?

*De sa place, Mme Muriel Käslin Greppin se déclare satisfaite de la réponse donnée.*

**15. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

-----  
La séance est levée à 20 h 25  
-----

**AU NOM DU CONSEIL DE VILLE**

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

**C. Piquerez**

**V. Simonin**